

PRÉFECTURE
JAN. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP
Séance du

12^e/01-07
19 JAN. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 JAN. 2007

RECONDUCTION DE L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH POUR LA PERIODE 2007-2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2007/I - 12/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne son accord pour la participation financière du Département au fonctionnement de l'Infobest Vogelgrun/Breisach pour la période 2007-2009.
- ❖ approuve l'engagement financier pluriannuel du Département à hauteur de 74 700 € sur la même période, dont 24 900 € seront versés au maître d'ouvrage, le SIVOM Pays de Brisach au titre de l'exercice 2007 et prélevés sur la fonction 90, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 88518 du budget départemental.
- ❖ autorise le Président à signer la convention, jointe au rapport, relative au fonctionnement et au financement de l'Infobest Vogelgrun/Breisach pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet: 22 JAN. 2007
Publication: 26 JAN. 2007
Pour le Préfet: _____
Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions